

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL310122-10**

SEANCE DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M. André ROCCHI ; M. Christian PAOLI ; M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M. Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M. Jean-François OTTOMANI ; Mme Lisa FRANCISCI ; Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; M. Pierre-Louis PIERI ; M. Jules François PAOLI ; M. Esteban SALDANA ; M. Albert PIREDDA ; M. André POLINI.

Etaient représentés : M. Filippu-Anto ANGELI par M. Pierre-Louis PIERI ; M. Toussaint BARBONI par M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriele ELEGANTINI par M. André ROCCHI ; Mme Nicole FARENC par M. Albert PIREDDA ; Mme Marie-Laure FILIPPINI par Mme. Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M. Christian PAOLI ; Mme. Sandrine MURGIA par M. Jean-Jacques FRATICELLI ; M. Franck PAOLI par M. Christian PAOLI ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI par M. André POLINI.

Secrétaire de séance : M. Sébastien GUIDICELLI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 02/02/2022

Convocation : 24.01.2022

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX - NOUVEAU PROJET.

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé, par délibération DEL241019-27 en date du 24.10.2019, la réalisation d'une aire de jeux à Calzarellu, pour un coût total estimé à 256 800,00 € HT.

Ce projet a bénéficié par arrêté n°20-265-SAT d'une subvention de la Collectivité de Corse d'un montant de 93 326,00 €.

Cependant, les intempéries qui se sont abattues sur la commune, lors du dernier trimestre 2021, ont mis en exergue la dangerosité potentielle du site face aux inondations, mettant en péril l'aménagement d'une aire de jeux sur le secteur de Calzarellu.

Aussi, il conviendrait de déplacer ledit projet sur un secteur moins enclin aux intempéries, à savoir le centre de Migliacciaru.

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220131-DEL310122-10-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2022

Délibération
N° DEL310122-10

Ce nouveau projet, modifiant de manière conséquente l'estimation financière initiale, nécessite un nouveau plan de financement.

L'estimation financière du nouveau projet d'aménagement de l'aire de jeux au centre de Migliacciaru est évaluée à 175 818,00 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il conviendrait :

-D'annuler la délibération DEL241019-27 du 24.10.2019 décidant de l'opération initiale d'aménagement de l'air de jeux à Calzarellu,

-D'adopter le projet d'aménagement d'un parc d'aire de jeux au centre de Migliacciaru dont l'estimation financière s'élève à 175 818,00 € HT

-De recourir pour cela, à un plan de financement tel que :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| ▪ Participation de l'Etat (DETR) : | 27% soit 47 471,00 € |
| ▪ Collectivité de Corse : | 53% soit 93 184,00 € |
| ▪ Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu : | 20% soit 35 163,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'annuler la délibération DEL241019-27 du 24.10.2019, décidant de l'opération initiale d'aménagement de l'air de jeux à Calzarellu,

-D'adopter le projet d'aménagement d'un parc d'aire de jeux au centre de Migliacciaru, dont l'estimation financière s'élève à 175 818,00 € HT

-De recourir pour cela, à un plan de financement tel que :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| ▪ Participation de l'Etat (DETR) : | 27% soit 47 471,00 € |
| ▪ Collectivité de Corse : | 53% soit 93 184,00 € |
| ▪ Commune de Prunelli-di-Fium'Orbu : | 20% soit 35 163,00 € |

-D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

